

PRÉFET DU NORD

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Le Sous-Préfet de Dunkerque

Service ECLAT

Affaire suivie par : Fabien BILLET

Liste des destinataires in fine

Tél: 03 20 40 53 22 Fax: 03 20 40 54 58

Courriel: fabien.billet@developpement-durable.gouv.fr

Dunkerque, le 29 mai 2019

Objet : Raccordement électrique du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque

Instance locale de concertation : validation de l'aire d'étude

compte-rendu et ses annexes

Après une concertation menée à l'échelle de l'ensemble des façades en 2015, puis une concertation locale en 2016, l'Etat a annoncé le 9 décembre 2016 le choix d'une zone propice pour la création d'un parc éolien « posé en mer » au large de Dunkerque et le lancement du dialogue concurrentiel en vue d'un 3^{ème} appel d'offres éolien en mer sur cette zone.

Cette annonce fait suite à :

- la décision de réaliser 6 projets de parcs éoliens en mer pour une capacité totale de 3 000 MW aux termes de deux premiers appels d'offres lancés en 2011 et en 2013 ;
- l'objectif fixé par le gouvernement de développer entre 500 MW et 3 000 MW de plus d'ici 2023, en fonction notamment du retour d'expérience de la mise en œuvre des premiers projets et des conditions économiques de réalisation des projets.

La puissance du parc, objet de ce 3ème appel d'offres, que RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a pour mission de raccorder au réseau public de transport d'électricité, sera comprise entre 400 et 600 MW.

Le projet de raccordement consiste, quant à lui, en la création d'une double liaison sous-marine, puis souterraine, à 225 000 volts, d'environ 26 km, entre un poste électrique au sein du parc éolien et un poste électrique à terre de 225 000 volts à créer afin de raccorder le parc au réseau public de transport d'électricité.

Par courrier en date du 7 mars 2019, Madame la Directrice Générale de l'Energie et du Climat m'a chargé d'assurer la concertation à mener sur le projet de raccordement précité. Conformément à la circulaire du 9 septembre 2002 dite circulaire « Fontaine », cette concertation réunit les élus, les acteurs socio-économiques, les associations et les services de l'État concernés.

Dans le cadre de cette démarche, vous avez été conviés à la réunion de l'instance locale de concertation qui s'est tenue le 29 avril 2019, durant laquelle :

- le projet de raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, les modalités de concertation prévues pour ce projet, les différentes procédures administratives applicables et le calendrier prévisionnel vous ont été présentés ;
- l'aire d'étude proposée par RTE a été détaillée puis validée.

Aussi je vous prie de trouver ci-joints le compte-rendu de cette réunion et ses annexes.

A l'issue de la phase de concertation du public qui devrait s'engager durant le second semestre 2019, vous serez conviés à une seconde réunion de l'instance locale de concertation en vue de valider le fuseau de moindre impact du raccordement électrique du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque.

Pour le préfet et par délégation, Le Sous-Préfet de Dunkerque

Eric ETIENNE

Raccordement électrique du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque (59)

Instance locale de concertation (ILC)

Compte-rendu de la réunion du 29/04/2019 Sous-préfecture de Dunkerque

En annexe de ce compte-rendu

- . Liste des participants
- . Diaporama projeté en séance

La réunion commence à 9h40.

Tribune:

Éric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque
Olivier NOURRAIN, Directeur Interrégional de la Mer Manche Est-Mer du Nord
Bruno SARDINHA, chef du Pôle Air Climat Énergie, DREAL Hauts-de-France
Fabien BILLET, chargé de mission systèmes électriques, DREAL Hauts-de-France
Pascal DERACHE, responsable du projet, RTE
Daniel DEGHILAGE, chargé de concertation, RTE
Claude PICHOCKY-SEYFRIED, chargée de projets domaine maritime, Keran
Ludovic PERRIDY, chargé de projets domaine terrestre, Keran

Introduction

Éric ÉTIENNE, sous-préfet de Dunkerque, introduit la réunion en rappelant qu'elle a pour objet le raccordement du futur parc éolien offshore au large de Dunkerque, également appelé « AO3 ». L'objectif de l'instance locale de concertation de ce jour est de déterminer une aire d'étude dans laquelle se fera le raccordement sur la partie terrestre. Il rappelle qu'à l'issue de la concertation du public, une seconde ILC aura lieu pour déterminer le fuseau de moindre impact. Il ajoute que ce raccordement implique des infrastructures lourdes, d'où l'importance de concerter avec tous les acteurs du territoire.

Pascal DERACHE, RTE, remercie tous les participants à la réunion et rappelle qu'en complément de la présentation qui va suivre, les participants disposent du dossier de présentation de l'aire d'étude, les pages citées du dossier sont mentionnées sur la présentation. Il annonce le déroulé de la réunion :

- 1. La procédure de concertation Fontaine et les grandes étapes du projet.
- 2 La présentation du maître d'ouvrage.
- 3. Le projet de raccordement : enjeux et caractéristiques.
- 4. L'aire d'étude proposée.
- 5. La poursuite de la concertation et le planning.

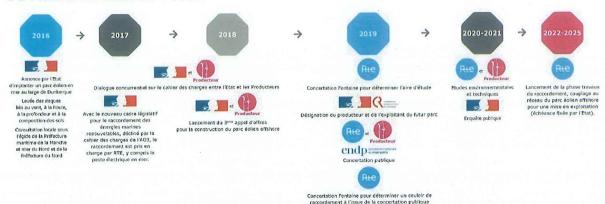
Il présente ensuite les interlocuteurs qui prendront la parole pour présenter l'aire d'étude :

- Pascal DERACHE, responsable du projet, RTE.
- Daniel DEGHILAGE, chargé de concertation, RTE.
- Claude PICHOCKY-SEYFRIED, chargée de projet domaine maritime, Keran.
- Ludovic PERRIDY, chargé de projet domaine terrestre, Keran.

1. La procédure de concertation Fontaine et les grandes étapes du projet

Pascal DERACHE, RTE, présente les différentes étapes du raccordement.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET DE RACCORDEMENT



Fabien BILLET, DREAL, présente la concertation Fontaine. Elle est encadrée par la circulaire Fontaine de 2002 et se décline en plusieurs étapes :

- 1. La justification du projet par le maître d'ouvrage avec la JTE (Justification Technico-Economique), qui doit être validée par le ministère de la transition écologique et solidaire. La JTE du projet de raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque a été validée en mai 2018.
- 2. La mise en place de l'Instance Locale de Concertation sous l'égide du sous-préfet afin de valider une aire d'étude, puis dans un second temps un fuseau de moindre impact.
- 3. Le lancement des études de détails.
- 4. Le dépôt des différents dossiers administratifs : déclarations d'utilité publique, autorisations environnementales, etc.
- 5. Les travaux.

Le code de l'Environnement prévoit la participation du public : le lauréat et RTE devront saisir la Commission Nationale du Débat Public, qui décidera de la mise en place d'un débat public ou d'une concertation sous l'égide d'un garant. À la fin de l'année 2019, les conclusions de cette participation seront restituées à l'Instance Locale de Concertation (ILC) qui se réunira pour valider le fuseau de moindre impact, les conclusions de l'ILC seront à nouveau approuvées par le ministère.

2. La présentation du maître d'ouvrage

Pascal DERACHE, RTE, rappelle que RTE construit et exploite les « autoroutes de l'énergie », c'est-à-dire les lignes électriques de 63 kV à 400 kV, sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). RTE respecte un principe de non-discrimination dans le transport d'électricité vers les centres de consommation. Il précise que RTE alimente également directement certaines industries, comme c'est le cas à Dunkerque pour Liberty Aluminium. RTE est également en charge de l'équilibre du réseau et utilise pour cela les importations et les exportations d'électricité.

3. Le projet de raccordement : enjeux et caractéristiques

a) Les composantes techniques

Pascal DERACHE, RTE, indique que la puissance du parc éolien est fixée par le cahier des charges de l'Appel d'Offre n°3 de l'État, à savoir entre 400 et 600 MW.

La tension du raccordement s'élèvera à 225 kV ; la liaison terrestre fera entre 5 et 10 km tandis que la liaison maritime entre 15 et 20 km.

L'enjeu du projet est de raccorder le futur producteur d'électricité en mer au réseau RTE existant. Pour cela, RTE devra créer 6 installations :

- une plate-forme en mer (A);
- une double-liaison sous-marine (B);
- un point d'atterrage (jonction entre un câble sous-marin et un câble souterrain) (C) ;
- une double-liaison souterraine (D);
- un poste électrique dans la zone industrialo-portuaire (E);
- une portion de ligne aérienne vers le réseau 225 kV existant (F).

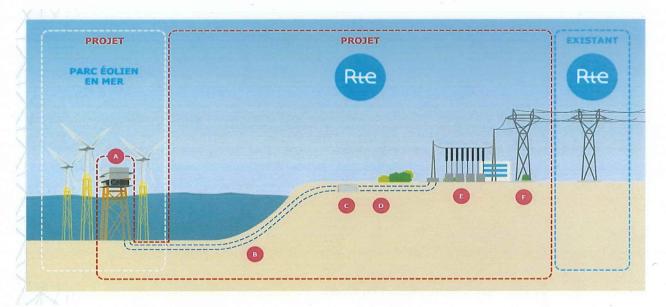


Schéma de principe de raccordement

La plate-forme en mer du parc éolien de Dunkerque sera la première construite par RTE puisque pour les deux premiers appels d'offres (AO1 et AO2), les producteurs ont à leur charge la réalisation et l'exploitation de la plate-forme en mer. Cette nouvelle charge confiée à un opérateur public permettra à l'avenir de mutualiser les raccordements via une seule plate-forme en mer pour plusieurs parcs éoliens. Pascal DERACHE précise néanmoins que ce n'est pas ce qui est prévu à Dunkerque.

Daniel DEGHILAGE, RTE, présente en détail les caractéristiques techniques des structures du raccordement.

- Les caractéristiques du poste en mer n'ont pas encore été arrêtées. Le poste en mer pourra accueillir jusqu'à 12 câbles et sera chargé d'élever la tension venant des éoliennes de 66 kV à 225 kV. Le poste en mer se constitue d'une structure émergée (d'environ 50 mètres de long sur 40 mètres de large), posée sur une sous-structure en grande partie immergée. Ses dimensions sont actuellement envisagées ainsi : une partie émergée haute de 20 mètres, la hauteur de la partie immergée n'a pas encore été déterminée puisque cela dépendra de la profondeur du fond marin, idéalement comprise entre 10 et 20 mètres.
- Deux liaisons sous-marines en câbles sous-marins tripolaires. Il précise que le tracé n'est pas encore défini mais que ces câbles sous-marins auront une longueur allant de 15 à 20 km.
- ➤ L'atterrage permet de passer d'une technologie maritime à une technologie terrestre. Sont prévues deux chambres de jonction d'environ 16 mètres de long, de 3 mètres de large et d'un mètre de haut qui seront complètement enfouies.
- > Deux liaisons souterraines constituées de câbles unipolaires installés dans des fourreaux pour assurer leur protection.

La création d'un poste qui accueillera les deux liaisons souterraines ainsi que du matériel spécifique pour le raccordement et des cellules 225 kV qui permettront ensuite de se raccorder sur le réseau aérien existant.

<u>Échanges</u>

Philippe NOWE, du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Nord, demande s'il n'y aura que 12 éoliennes raccordées sur le poste en mer.

Daniel DEGHILAGE, RTE, précise que ce chiffre ne correspond pas au nombre maximal d'éoliennes raccordées au poste mais au nombre de regroupement d'éoliennes. Il précise que le nombre d'éoliennes n'est pas encore connu car sa détermination appartient au lauréat de l'appel d'offre.

Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque et Président de la CUD, demande si les câbles seront enfouis et si oui, quelle sera la technique de creusement.

Daniel DEGHILAGE, RTE, indique que les câbles seront effectivement ensouillés à une profondeur qui dépendra de la nature du sol. Il existe plusieurs techniques pour le faire, et le choix sera fait en fonction des études effectuées cet été. Il évoque entre autre la possibilité de faire un sillon, d'injecter de l'eau sous pression ou encore d'utiliser des charrues pour aller dans des substrats plus durs.

Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque et président de la CUD, souhaite que les collectivités locales soient associées à ces démarches afin qu'elles maîtrisent les enjeux environnementaux liés à ces techniques, notamment du fait de la particularité du sol dunkerquois. Il insiste sur l'importance d'impliquer les collectivités locales notamment pour la partie technique et plus particulièrement l'enfouissement des câbles qu'il estime être l'enjeu le plus saillant.

Daniel DEGHILAGE, RTE, confirme que c'est le but de la concertation et de l'étude d'impact qui sera menée.

Eric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque, demande à quelle profondeur les câbles seront enfouis.

Daniel DEGHILAGE, RTE, indique que les études de sol permettront de déterminer la profondeur nécessaire.

Pascal DERACHE, RTE, ajoute qu'une protection supplémentaire pourrait être prévue à certains endroits notamment là où il y a des passages de navire ou des mouvements de sol. Il assure que la problématique du sol sous-marin est bien prise en compte et indique que des études géophysiques et géotechniques seront lancées dès cet été afin d'en avoir une meilleure connaissance.

Paul CHRISTOPHE, Député et Vice-Président du Conseil Départemental du Nord en charge de l'environnement, alerte sur l'impact que cela pourrait avoir sur la qualité des eaux de baignade. Il s'inquiète des matières en suspension qui pourraient être remuées et ainsi dispersées.

Daniel DEGHILAGE, RTE, indique que les dates d'intervention seront à déterminer en prenant en compte les enjeux et les impacts liés à la période estivale.

b) Le projet de raccordement et le territoire dunkerquois

Daniel DEGHILAGE, RTE, présente une carte sur le contexte général du dunkerquois (cf diaporama p.21) qui a été alimentée par les échanges entre RTE et les acteurs locaux.

Il distingue d'une part la présence du complexe industrialo-portuaire qui s'étend entre le port Ouest et le port Est, et d'autre part une zone résidentielle et touristique qui va du centre de Dunkerque jusqu'à la frontière belge. Il indique également la zone d'implantation du futur parc éolien offshore.

Il explique que le réseau électrique RTE est très dense autour du complexe industrialo-portuaire où l'on retrouve le poste de Grande-Synthe, et beaucoup moins au niveau de la zone à vocation résidentielle et touristique.

À partir de ces éléments, RTE a établi une zone de diagnostic élargie qui a permis d'identifier tous les enjeux sur la zone et de définir une aire d'étude affinée.

4. L'aire d'étude proposée

Claude PICHOCKY-SEYFRIED, Keran, explique la démarche suivie pour l'élaboration de l'aire d'étude, à partir de la zone de diagnostic élargie. Selon la concertation Fontaine :

- L'aire d'étude doit être justifiée et présentée au regard des premières études environnementales.
- L'aire d'étude doit être suffisamment vaste pour n'exclure aucune solution réaliste au plan technique et satisfaisante au plan environnemental.
- L'aire d'étude ne doit pas retenir des zones présentant à l'évidence des aspects rédhibitoires du point de vue de l'environnement.

L'aire d'étude a été élaborée à partir des enjeux environnementaux et humains identifiés sur la base des études bibliographiques. Elle doit prendre en compte le projet pour qu'il tende vers une compatibilité avec les enjeux environnementaux.

Elle précise que l'aire d'étude ne préjuge pas du périmètre sur lequel sont évalués les effets du projet sur l'environnement car certaines composantes nécessitent une analyse sur une zone plus large.

Trois étapes interviennent pour l'élaboration de l'aire d'étude :

- Sur la zone de diagnostic élargie, qui couvre 380 km², description du contexte environnemental afin de définir les caractéristiques du territoire marin et terrestre sur la base des milieux physique, humain et naturel.
- La prise en compte du projet de raccordement avec la position du poste électrique en mer au sein du périmètre d'implantation du parc éolien, ainsi que des stratégies écartées et différentes localisations possibles du poste à terre pour le raccordement au réseau de distribution.
- Le croisement de ces éléments cités précédemment avec les cartes des enjeux environnementaux pour tenter d'éviter les conflits et lorsque cela n'est pas possible, de tendre vers la compatibilité.

Cette démarche d'élimination conduit à la délimitation de l'aire d'étude qui s'appuie sur une logique d'évitement maximale des enjeux du territoire par rapport à la localisation de référence du parc.

a) Partie maritime

Synthèse des enjeux humains (cf diaporama, carte p.29)

Claude PICHOCKY-SEYFRIED, Keran, présente les enjeux humains du domaine maritime. Elle relève que l'espace maritime représente les deux tiers de la surface de la zone de diagnostic et que l'élément dominant est la présence du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), qui se déploie sur deux ports reliés par le canal des Dunes. Elle note la présence des accès au port Ouest et Est ainsi que du chenal de navigation, jalonné de nombreuses épaves qui constituent souvent des sites de plongées sous-marines. Elle indique également les 4 zones de vidage pour les sédiments dragués.

Le second élément qui caractérise cet espace maritime est la présence de la pêche côtière qui se pratique sur l'ensemble de la zone, avec la pose de filets sur les bancs, la pêche à la ligne dans les inter-bancs, ainsi qu'une zone de culture de moule sur filière au sud-est de la zone de diagnostic élargie.

Le troisième élément est l'activité de plaisance avec le port de plaisance situé dans le port Est, qui se décline par les plaisances trans-Manche, vers la Manche et vers la Mer du Nord.

Elle ajoute que sur la zone de diagnostic élargie se trouve une ancienne zone minée qui s'étend entre le port Ouest et la frontière belge.

La zone de diagnostic est traversée par la canalisation de gaz NorFra qui livre du gaz depuis la Norvège, et qui est très difficile à croiser en mer.

<u>Synthèse des enjeux environnementaux</u> (cf diaporama, carte p.30)

Claude PICHOCKY-SEYFRIED, Keran, indique que l'ensemble du domaine maritime de la zone de diagnostic élargie se situe au sein d'une zone Natura 2000 désignée au titre de :

- la directive Habitat-Faune-Flore, du fait de la présence de phoques sur les bancs découvrant au sud-est de la zone de diagnostic élargie ;
- la directive Oiseaux du fait du passage d'oiseaux migrateurs ainsi que de la présence d'une avifaune sur la partie littorale à l'ouest de la zone de diagnostic au niveau de la digue du Braek et de la dune du Clippon.

L'ensemble de la bande littorale correspond à une nourricerie plurispécifique pour les poissons et à une zone de ponte des crevettes.

b) Partie terrestre

Synthèse des enjeux humains (cf diaporama, carte p.31)

Ludovic PERRIDY, Keran, indique qu'à l'image du domaine maritime, l'élément dominant est la présence du GPMD et des nombreuses industries associées.

La frange Ouest de la zone est ainsi marquée par ce complexe industrialo-portuaire, tandis que la zone du milieu se caractérise par une mixité entre port et ville, et la frange Est constitue une zone résidentielle et touristique.

Il relève que le réseau ferré est dense et irrigue les deux ports, à l'image du réseau routier et du réseau électrique qui est constitué principalement de lignes 225 kV au sein de la zone de diagnostic élargie. Il note également la présence de sites Seveso.

En lien avec le GPMD, les enjeux principaux résident dans le schéma de développement du port, la digue du Braek qui est un ouvrage majeur pour la protection du port ainsi que la station de traitement des produits de dragage.

<u>Synthèse des enjeux environnementaux</u> (cf diaporama, carte p.32)

Ludovic PERRIDY, Keran, indique que la zone Natura 2000 longe le littoral et inclut les dunes du Clippon et du Braek. Des réserves naturelles régionales se situent sur la zone de diagnostic élargie dont certaines sont gérées par le Conservatoire du littoral. On retrouve également des ZNIEFF de types 1 et 2 qui constituent des milieux sensibles d'un point de vue écologique.

Des zones humides sont référencées dans le cadre du document d'urbanisme de Dunkerque et dans les zones non industrielles ou résidentielles où l'on retrouve une importante ramification des réseaux de wateringues.

Ont également été identifiés des périmètres de protection de monuments et sites historiques.

À partir de ces enjeux identifiés aussi bien sur terre qu'en mer, une carte des zones à enjeux évitables a été établie pour définir l'aire d'étude maritime (cf diaporama, carte p.33):

- À l'Est, la frontière franco-belge constitue une limite;
- La limite Nord correspond à la limite Nord du parc éolien ;
- Au Sud, la limite est définie afin d'éviter les zones de cultures marines, les zones de reposoirs, les ZNIEFF, les zones de clapage et les zones résidentielles et balnéaires ;
- À l'Ouest, l'aire d'étude est définie afin d'éviter la digue du Braek et la canalisation de gaz NorFra, ainsi que les zones de contraintes de navigation et les zones d'aménagement du projet Cap 2020.

La délimitation de l'aire d'étude terrestre vise à :

- Éviter le bassin de Mardyck et le canal de Bourbourg ;
- Éviter des zones agricoles et humides ;
- Utiliser des lignes électriques existantes ;
- Utiliser le couloir technique du GPMD qui se trouve au milieu de l'aire d'étude terrestre afin de mutualiser les structures ;
- Éviter les réserves naturelles, en revanche l'aire d'étude inclut la partie ouest de la ZNIEFF de type 1 Marais du Prédembourg.

En termes de surface, on passe donc d'une zone de diagnostic élargie de 380 km² à une aire d'étude maritime de 100 km² et une aire d'étude terrestre de 12 km².

Échanges

Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque et président de la CUD, indique que des êtres humains vivent sur ce territoire et aurait souhaité que le village de Mardyck soit davantage évoqué.

Ludovic PERRIDY, Keran, indique que dans le dossier de concertation, cet enjeu est abordé de manière approfondie.

Eric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque, ajoute que ces aspects humains doivent être pris en compte.

Bernard WEISBECKER, maire de Leffrinckoucke, estime nécessaire qu'une coordination soit trouvée avec le SCoT du Dunkerquois notamment sur les enjeux environnementaux, d'autant plus que l'État a demandé aux collectivités locales d'approfondir sa partie maritime. Selon lui, c'est une opportunité pour travailler ensemble et affiner ces questions.

Un participant demande si la canalisation de gaz est également infranchissable pour les consortiums.

Pascal DERACHE, RTE, indique que RTE a estimé qu'avec sa technologie, le franchissement n'était pas envisagé. En revanche, pour les consortiums, ces informations ne sont pas connues.

M. MAREELS, représentant la commune de Bray-Dunes, rappelle que le Dunkerquois connaît un enjeu bien particulier avec les migrants présents sur son territoire et qui cherchent à passer en Angleterre. Il s'inquiète que la plateforme en mer soit perçue par les migrants comme une halte possible dans leur passage vers l'Angleterre et craint que cela entraîne un recentrage de leur présence sur Dunkerque. Il demande si cette question va être étudiée.

Pascal DERACHE, RTE, indique que RTE a déjà commencé à échanger avec la préfecture maritime sur ce sujet et que RTE travaillera étroitement avec le lauréat sur cette question.

Eric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque, indique qu'il n'y aura pas de migrants sur le poste en mer.

Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA, note que RTE a bien identifié une zone de dépôt d'explosifs en mer mais ajoute qu'il y en a très probablement d'autres qui ne figurent pas sur les cartographies et qui sont uniquement connus des services historiques de la Marine. Il souhaite savoir quelle visibilité RTE aura sur ces dépôts. Il fait référence au film documentaire Menaces en mer du Nord.

Olivier NOURRAIN, Directeur Interrégional de la Mer Manche Est-Mer du Nord, indique que des campagnes de recherches de traces ou de présences de munitions répertoriées ou non vont être conduites par RTE et le lauréat sous le contrôle de la Préfecture Maritime, de manière à lever tous risques d'explosions et d'accidents durant le chantier mais également de dispersion de produits chimiques.

Eric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque, indique que la Sous-Préfecture attend des éléments de réponse sur ce sujet de la part de la préfecture maritime.

Michel MARIETTE, Président de l'ADELE, souhaite savoir comment est pris en compte l'impact cumulé du projet GridLink, pour lequel il a été sollicité par ailleurs. Il estime nécessaire de se rapprocher des autorités belges concernant la modification de la courantologie due aux extractions de sables sur les bancs effectuées par les belges et qui pourraient impacter la partie Est de l'aire d'étude.

Olivier NOURRAIN, Directeur Interrégional de la Mer Manche Est-Mer du Nord, indique qu'en vertu de la Convention D'Espoo, la France est obligée d'informer les états voisins quand il y a un projet d'envergure qui se situe à proximité de la frontière. Il est effectivement prévu d'entrer en contact avec les autorités belges.

Pascal DERACHE, RTE, ajoute que pour le projet GridLink, au regard des éléments dont dispose RTE, le tracé maritime se situera à l'ouest de la canalisation NorFra. Concernant la partie terrestre, GridLink échange avec le GPMD, tout comme RTE, notamment afin d'utiliser les couloirs techniques pour mutualiser et minimiser l'impact de l'infrastructure.

Emmanuel PELLETIER, Directeur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, précise qu'il représente également la station de pilotage maritime. Il indique qu'il y a 20 ans un navire s'est échoué, car il n'a pas pu mouiller en raison de la présence du gazoduc NorFra. Les câbles sous-marins de RTE constitueront donc un second obstacle, dans une zone de passage vers la deuxième rade. Il indique que pour les pilotes, il faut que ce nouvel ouvrage soit le plus près possible du gazoduc pour limiter l'impact sur la sécurité des navires. Il ajoute qu'une ancre de minéralier pèse environ 15 tonnes et qu'elle s'enfonce d'environ 10 mètres.

Pascal DERACHE, RTE, précise que cet enjeu avait bien été identifié grâce notamment à la rencontre avec M. FOURNIER. Il rappelle que seront mis en place des moyens de protection des câbles aux endroits nécessaires. Ces points seront partagés avec les pilotes et les autres professionnels, la seconde ILC sera l'occasion de faire une analyse multicritères avec tous les acteurs pour déterminer le meilleur fuseau de moindre impact.

Florence VANHILLE, maire de Zuydcoote, intervient pour demander de prévoir une étude sur les impacts visuels de la plateforme en lien avec le tourisme sur le littoral. Elle souhaite que la plateforme ne soit pas trop près de la côte et soit peu visible.

Pascal DERACHE, RTE, indique que la plateforme sera obligatoirement située dans le parc éolien. Sa localisation pourra être modifiée avec le lauréat et suite à la concertation du public. La proposition faite par RTE n'est pas la plus courte en termes de raccordement, car les enjeux environnementaux et la pêche ont été pris en compte. Il ajoute qu'il sera possible de travailler sur l'insertion paysagère de la plateforme et rappelle que RTE et la CUD ont lancé un appel à projets. L'aspect visuel a été identifié comme un enjeu important.

Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA, demande si RTE pourrait aménager la plateforme de sorte que les oiseaux migrateurs puissent l'utiliser comme reposoir.

Pascal DERACHE, RTE, indique que même sans l'intervention de RTE, la plateforme deviendra sans doute un reposoir de fait.

Olivier NOURRAIN, Directeur Interrégional de la Mer Manche Est-Mer du Nord, ajoute que la plateforme, comme les éoliennes, devra obligatoirement être visible pour des raisons de sécurité aérienne et maritime et selon des règles internationales.

Validation de l'aire d'étude

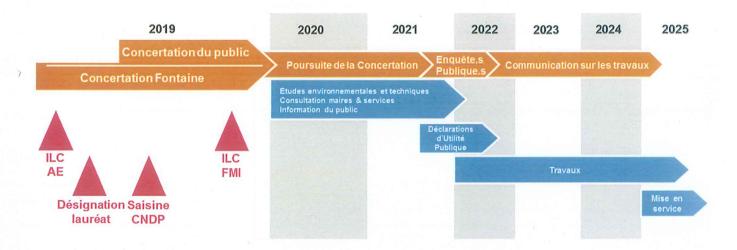
Eric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque, demande si des personnes s'opposent à la validation de cette aire d'étude.

Personne ne s'y oppose.

L'aire d'étude maritime et terrestre est validée.

5. Poursuite de la concertation et planning

Pascal DERACHE, RTE, indique qu'actuellement nous sommes dans la première phase de concertation qui se situe en amont du projet.



Il précise les prochaines étapes :

- Concertation du public au 2nd semestre 2019 suite à la saisine de la CNDP.
- Lancement des études au sein de l'aire d'étude et recherche de propositions de fuseaux et d'emplacement au 2nd semestre 2019.
- Rencontres de concertation sur les propositions de fuseaux et d'emplacement à l'automne 2019.
- 2^{nde} réunion de l'ILC pour le choix du fuseau et de l'emplacement fin 2019.

Il remercie les participants pour leur présence et leur attention.

La réunion se termine à 11 h.

Le Sous-Préfet

Eric ETIENNE

Liste des participants à la réunion :

Sous-Préfecture de Dunkerque

Eric ÉTIENNE, Sous-Préfet de Dunkerque Anne PENY, Secrétaire Générale Christelle DELEPOUVE, bureau du développement local

Préfecture du Nord

Dominique SCHMANDT, Adjoint du chef du Bureau de l'Interface Régionale

RTE

Pascal DERACHE, responsable de projets
Daniel DEGHILAGE, chargé de concertation
Anne-Marie REYNARD, chef du service Concertation Environnement Tiers
Joan CAUVET
Camille HERBEZ
Remi FOIX

Bureau d'études en environnement Keran

Claude PICHOCKY-SEYFRIED, chargée de projets domaine maritime Ludovic PERRIDY, chargé de projets domaine terrestre

DDTM du Nord

Olivier NOURRAIN, Adjoint au Directeur départemental des territoires et de la mer, représentant la DIRM et la Préfecture maritime Sandrine MURCIA

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

Bruno SARDINHA, Chef du Pôle Air Climat Énergie Fabien BILLET, chargé de mission

Conseil Régional Hauts-de-France

Matthieu AUDOLLENT, Conseil Régional des Hauts-de-France

Conseil Départemental du Nord

Paul CHRISTOPHE, Vice-Président du Conseil départemental du Nord, Député

Communauté urbaine de Dunkerque

Patrice VERGRIETE, Président et Maire de Dunkerque Laurent MAZOUNI Arnaud DUQUENOY Julien VANDEWALLE P. COLMANN

Commune de Bray-Dunes

Gérard MAREELS, membre du Conseil des aînés

Commune de Grande-Synthe

Olivier CAREMELLE, Directeur de cabinet du Maire

Commune de Leffrinckoucke

Bernard WEISBECKER, Maire de Leffrinckoucke

Commune de Zuydcoote

Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote

Commune de Gravelines

Vincent LEURREGANS Chargé de projet développement durable

Commune déléguée de Grand Fort Philippe

Sony CLINQUART, Maire Délégué de Grand Fort Philippe

DIR Nord

Stéphane MILLE

Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque

Erwan LE BRIS, membre du Directoire, Directeur Aménagement et Environnement

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Nord

Philippe NOWE

Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France

Antoine BAJEUX

Chambre d'agriculture Interdépartementale du Nord-Pas-de-Calais

Hubert VANDERBEKEN

Chambre de Commerce et d'Industrie du littoral des Hauts-de-France

Eric MASSON, Chef de marché CCI Business ENR

Office du tourisme de Dunkerque

Sabine L'HERMET, Directrice

Première section des wateringues

Vincent MAERTEN, Technicien

ENEDIS Nord-Pas-de-Calais

Serge MARTIN, Interlocuteur Privilégié de la zone de Dunkerque, membre de la Direction Territoriale

Air Liquide

Stéphane ANCEAUX, Technicien

SANEF

Maxime POUBLANC

Société Nationale de Sauvetage en Mer

Emmanuel PELLETIER

Station de Pilotage de Dunkerque

représentée par Emmanuel PELLETIER,

Coopérative Maritime de Dunkerque

François HENNUYER, Directeur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

Willy PACQUES, Directeur Dominique DEBRUYNE

ADELFA

Nicolas FOURNIER, Président

ADELE

Michel MARIETTE, Président

FNE Hauts-de-France

Thierry DEREUX, Président

Comité départemental de voile du Nord

Anthony RIGAUT, conseiller technique